

## RENSEIGNEMENT VISITE MEDICAL SUITE CONTROLE STUPEFIANT

---

Par Profil supprimé Postée le 16/07/2013 10:28

Bonjour je me suis fais controler le 26/05/13 positif au thc (thc : 5,1 thc cooh 96,8) et j ai reçu une convocation a la visite medical le 26/08/13 mais je ne peut recuperer mon permis le 26/09/13 alors est ce que c est cette visite medical qui decidera da la restitution de mon permis ou y en aura il une autre avant le 26/09? Et je voulais savoir si lors de cett visite medical ils regardent le thc actif ou alors les 3 taux qui m on ete notifier lors de mon controle positif? Et dernier question quels taux sont considerer accePtable sachant que j ai ete un gros consommateur et de longue date, j ai arreter il y a 8 jours , 1 mois et 8 jours de jeune de stupefiant suffira il a passer ces test ou vaut il mieu que j attende encore un peu? Merci pour vos reponse

---

### Mise en ligne le 16/07/2013

Bonjour,

La visite médicale a pour but de déterminer votre aptitude à la conduite et les médecins utilisent tous les moyens mis à leur disposition pour établir cet état de fait. Une analyse d'urine est donc toujours possible. il ne devrait pas y avoir d'autres visites médicales avant le 26/09 normalement.

Au regard de la loi, en ce qui concerne le dépistage du cannabis , seul le THC (tétrahydrocannabinol delta 9) est recherché, puisque c'est la seule molécule psychoactive contrairement au THC COOH.

Concernant votre dernière question, Le THC peut être décelable dans les urines jusqu'à 70 jours après l'arrêt des consommations dans le cadre d'un usage régulier. Nous vous conseillons donc d'en tenir compte en fonction de la date prévue pour votre visite médicale.

Cordialement.

---